



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES donné le soussigné directeur général, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le 10 juin 2025, 19 h 30 à la Maison du Citoyen située au 10 Avenue Michaud.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

NATURE ET EFFETS :

De régulariser la présence de plusieurs bâtiments secondaires dont une maisonnette avec galerie, une remise à bois et un conteneur servant de remise recouverte d'un toit et ce sans la présence d'un bâtiment principal contrairement à ce qui est stipulé au règlement de zonage #216.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :

Lot 4 005 354 à St-Marc-de-Figuery

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à St-Marc-de-Figuery ces 6^{ème} jours de mai de l'an 2025.

Martine Lachaine

Martine Lachaine
Directrice générale-greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussigné(e), Martine Lachaine de la municipalité de St-Marc-de-Figuery, certifie sous serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 6 mai 2025 entre 9 et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 6 mai 2025.

Martine Lachaine

Martine Lachaine
Directrice générale, greffière-trésorière